

Une sécurité contagieuse /



L'assurance Epidémies d'AXA vous offre une protection contre les conséquences financières découlant d'une interruption de l'exploitation pour cause de maladies transmissibles à l'homme ou aux animaux. Ces pertes peuvent causer des dommages considérables à votre entreprise. L'assurance Epidémies d'AXA garantit votre protection financière en cas de sinistre.

L'hygiène est un impératif

Vous et vos collaborateurs êtes conscients du danger que représentent les maladies transmissibles. Vous attachez de l'importance à la propreté dans le travail et veillez à une application stricte des mesures d'hygiène.

Pourtant, des agents pathogènes bactériens ou viraux tels que les salmonelles, les listérias, les norovirus, le virus de la fièvre aphteuse, etc. peuvent se propager dans votre entreprise par des voies difficilement contrôlables.

Exemple:

- Achat de marchandises déjà infectées
- Achats d'aliments pour animaux infectés

- Clients en contact avec des denrées alimentaires à risques
- Collaborateurs qui transmettent des agents pathogènes dangereux à leur insu
- Désinfection insuffisante d'appareils
- Visiteurs qui introduisent des agents pathogènes dans l'entreprise

Risque d'épidémie

Dans l'intérêt de la population, les autorités compétentes en matière de santé publique doivent parfois prendre des mesures très strictes pour éviter la propagation de maladies transmissibles. Si la fermeture d'une entreprise est ordonnée suite à la détection d'un

agent pathogène transmissible, et si des denrées alimentaires doivent être détruites, le dommage peut être considérable. Bien souvent, il s'accompagne également d'une dégradation momentanée de l'image de marque, pouvant entraîner des pertes sensibles de chiffre d'affaires. Face à cette éventualité, des mesures préventives et la couverture des conséquences financières de tels événements sont de mise.

Prestations d'assurance

L'assurance Epidémies d'AXA offre une couverture d'assurance optimale à toutes les entreprises, quelle que soit leur branche d'activité, qui présentent un risque d'épidémie.

Fermeture d'entreprise (manque à gagner brut)

- Indemnité forfaitaire par jour civil fixée sur la base du type d'entreprise et du chiffre d'affaires.
- Perte de chiffre d'affaires effective prouvée par le preneur d'assurance, pendant 90 jours au maximum (prolongeable à 180 jours au besoin). Ce mode d'indemnisation est surtout recommandé lorsque, suite au ternissement de l'image de marque, la clientèle se détourne pendant un certain temps de l'entreprise après la réouverture de celle-ci, ou lorsque seule une partie de l'exploitation doit être fermée.
- Modes d'indemnisation simples en fonction du nombre de places d'animaux ou du nombre d'animaux inclus dans l'assurance des animaux de rente agricoles

Dommmages aux marchandises

Prise en charge du dommage découlant de l'élimination ou du traitement des marchandises infectées ou susceptibles de l'être. Les marchandises déjà livrées à des clients sont également assurées, de même que les marchandises de tiers.

Interdiction de travailler pour les collaborateurs

- Indemnité journalière fixe par jour civil pour chaque collaborateur frappé de l'interdiction de travailler, pendant 90 jours au maximum
- Coûts effectifs, prouvés par le preneur d'assurance, engagés pour le personnel de remplacement pendant 90 jours au maximum

Frais supplémentaires

Dans le cadre d'un événement assuré, AXA prend également en charge les frais de nettoyage et de désinfection de l'entreprise ainsi que le coût des examens médicaux et des vaccinations nécessaires.

Certains dommages ne sont pas assurables, par exemple:

- ceux dus à des maladies causées par des virus grippaux (influenza);
- ceux résultant de l'altération naturelle de marchandises;
- ceux résultant d'accords de droit privé passés en sus du droit public.

Calcul des primes

C'est le chiffre d'affaires annuel de votre entreprise qui sert de base au calcul de la prime.

Assurances Epidémies possibles

- Exploitations agricoles d'élevage
- Production et transformation de denrées alimentaires
- Commerce de denrées alimentaires
- Hôtellerie restauration
- Secteur de la santé
- Etablissements de soins et homes médicalisés